

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 juillet 2017 à 20 h 05 à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé, et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Résolution - Dérogation mineure, immeuble sis au 112, chemin Roberge ;
7. Résolution – Désignation officielle des parcs municipaux ;
8. Présentation du projet de règlement numéro 017-144 Modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre ;
9. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 017-144 Modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre ;
10. Présentation du projet de règlement numéro 017-145 Modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement ;
11. Avis de motion – Adoption du règlement numéro 017-145 Modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement ;
12. Varia
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
  - c) Résolution – Amendement à la grille de tarification des locaux du centre le Sillon ;
13. Période de questions ;
14. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

**017-073** Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**017-074** Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2017**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 est adopté sur proposition de Michel Gagné avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

**017-075** Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 5 juin 2017 jusqu'à la séance prévue en août 2017 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné,

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 84 606,32 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 13 606,89 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

*017-076*

**Item 6 Résolution – Dérogation mineure, immeuble sis au 112, chemin Roberge**

**Attendu** que le conseil a pris connaissance du dossier de la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une piscine au 112 chemin Roberge, lot 230-12 à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** l'intention du propriétaire du lot 230-12 est d'installer une piscine dans la cour avant parce qu'en marge arrière, il y a la bande de protection riveraine et les cours latérales ne sont pas assez grandes ;

**Attendu que** « les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours » article 9.1 alinéa 24 n'autorisent pas l'installation de la piscine en cour avant, et que les piscines peuvent être implantées dans la cour avant seulement dans la zone 30-A ;

**Attendu** la recommandation du CCU d'accorder cette demande de dérogation mineure ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Murielle Lemelin, avec l'appui de Gaston Beaucage,

**Il est résolu**

**Que** soit accordée la dérogation mineure pour permettre l'installation d'une piscine au 112 chemin Roberge, lot 230-12 à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*017-077*

**Item 7 Résolution – Désignation officielle des parcs municipaux**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est propriétaire de l'ancienne halte routière provinciale porté au rôle sous le numéro

de matricule 8007\_34\_8030 pour l'avoir acquis du ministère des Transports du Québec et composée des lots 170-2 et 192-2 ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est propriétaire du centre le Sillon porté au rôle sous le numéro de matricule 8006\_98\_8156 pour l'avoir acquis de la Fabrique de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et composé des lots 192-1 et 192-P ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans est propriétaire du chemin du Quai porté au rôle sous le numéro de matricule 8106\_14\_1918 pour l'avoir acquis de Transports Canada et composé des lots 195-4-P et 196-1-P ;

**Attendu que** depuis plusieurs années la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a réalisé plusieurs aménagements publics sur ces propriétés ;

**Attendu que** dans le cas de l'ancienne Halte routière un concours avait été lancé pour trouver un nom au parc municipal et que dans le cas des deux autres sites des noms avaient été choisis pour désigner ces lieux publics ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Michel Gagné

**Il est résolu**

**Que** la propriété portée au rôle sous le numéro de matricule 8007\_34\_8030 et composée des lots 170-2 et 192-2 soit officiellement désignée sous le nom de Parc de la Tour-du-Nordet ;

**Que** l'ensemble des terrains extérieur à la propriété (centre le Sillon) portée au rôle sous le numéro de matricule 8006\_98\_8156 et composé des lots 192-1 et 192-P soit officiellement désignée sous le nom de Parc du Sillon ;

**Que** le terrain situé à l'extrémité sud de la propriété portée au rôle sous le numéro de matricule 8106\_14\_1918, composé des lots 195-4-P et 196-1-P, et donnant accès au littoral du fleuve Saint-Laurent à partir du chemin du Quai soit officiellement désignée sous le nom de Parc du Quai.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 **Présentation du projet de règlement numéro 017-144 Modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre**

Lina Labbé, mairesse présente le projet de règlement numéro 017-144 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre en précisant certaines responsabilités lors de possibles infractions aux règles établies.

Cette présentation est effectuée en respect de la nouvelle loi numéro 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

**Item 9 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 017-144 Modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 017-144 Modifiant le Règlement numéro 012-109 (RMU-05) sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

**Item 10 Présentation du projet de règlement numéro 017-145 Modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement**

Lina Labbé, mairesse, présente le projet de règlement numéro 017-145 ayant pour objet de modifier le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement particulièrement en introduisant la notion de stationnement pour une période de temps maximale dans certains lieux municipaux.

Cette présentation est effectuée en respect de la nouvelle loi numéro 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

**Item 11 Avis de motion – Adoption du règlement numéro 017-145 Modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement**

Gaston Beaucage donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le numéro 017-145 Modifiant le Règlement numéro 012-107-RMU-03 relatif au stationnement.

**Item 12 Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;
- c) **Résolution – Amendement à la grille de tarification des locaux du centre le Sillon**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Murielle Lemelin, il est résolu que soit ajouté à la grille de tarification de location de salle du centre le Sillon une catégorie à l'effet que lors de la célébration d'un mariage ou d'une union civile par un célébrant de la Municipalité dûment désigné et agissant au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, la tarification établie par le ministère de la Justice du Québec comprenne les frais de location de salle du centre le Sillon.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

**Item 13 Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine 20 h 50 pour un total de 15 minutes.

*017-079*

**Item 14 Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 50 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.